

cation des biens des déportés du 18 fructidor au V qui s'étaient évadés, fit décréter (22 vendémiaire) la vente de 125 millions de biens nationaux, et réclama, comme il l'avait fait plusieurs fois déjà, des rigueurs contre la presse, qu'il accusa de tous les excès de la révolution. Le 18 brumaire ne le compta pas parmi ses adversaires, et son attitude lui valut, le 5 nivôse an VIII, d'être nommé membre du Tribunal; il en sortit à la première épuración de 1802, fut, quelques mois, commissaire de police à Marseille, et refusa les fonctions de gouverneur de la Louisiane. Il vécut dans la retraite sous l'Empire, mais, aux Cent-Jours, fut nommé lieutenant-général de police dans la région du Sud-Est, en résidence à Lyon. A la nouvelle du désastre de Waterloo, il gagna à la hâte Toulon, et s'embarqua; son navire, pris un moment par les croiseurs anglais, leur échappa à la faveur d'une violente tempête, et ne put que le débarquer à Toulon, qu'il ne fit que traverser pour se cacher dans les montagnes de l'Esterel. Arrêté à Priano, il fut ramené à Marseille, où la population faillit le massacrer, et fut enfermé au château d'If. Il fut remis en liberté au bout de six semaines, et revint à Paris; mais, atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se réfugia en Belgique, où il mourut. On a de lui : *Opinion dans l'affaire du roi* (1792).

**LECOINTRE** (LAURENT), député en 1791, membre de la Convention, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 1<sup>er</sup> février 1744, mort à Guignes (Seine-et-Marne) le 4 août 1805, était marchand de toiles à Versailles au moment de la Révolution. Commandant en second de la garde nationale du département de Seine-et-Oise, il manifesta des opinions avancées, devint administrateur du département, et se fit élire, le 2 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 14, par 423 voix (607 votants). Il siégea à gauche et prit une part active aux discussions. Il dénonça Dupontail, s'opposa à l'impression d'un rapport de Cahier sur la situation de la France, combattit l'envoi de troupes à Versailles et à Rambouillet, fit rendre plusieurs décrets d'accusation, vota la mise hors la loi des prêtres insermentés, inculpa Narbonne, Dillon et autres, mais se montra plus indulgent à l'égard de Dumouriez. Commissaire dans la Seine-Inférieure, il eut à prendre des mesures pour accélérer la levée des volontaires. Laurent Lecointre fut réélu, le 6 septembre 1792, député de Seine-et-Oise à la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 14, par 508 voix (710 votants). Il prit encore plusieurs fois la parole sur des questions politiques et militaires, fit décréter que Louis Capet ne pourrait communiquer qu'avec ses enfants, et, lors du procès du roi, se prononça pour la mort sans appel ni sursis. Il se montra aussi l'adversaire acharné des Girondins et pressa le jugement de la reine. En mission en Seine-et-Marne (avril 1794), il demanda au comité de salut public « un décret très urgent pour détruire le fanatisme, forçant les prêtres âgés de moins de 60 ans à se marier dans les trois mois ». Le comité ne fit aucune réponse. Au mois de juin 1794, comme Robespierre présidait aux Tuileries à la reconnaissance solemnelle « par la nation française de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme », Lecointre ne cessa d'injurier le président de la Convention et de l'appeler « tyran », assez haut pour être entendu; cependant il ne fut point inquiété. En thermidor, cinq jours après la chute de Robespierre, il fit rapporter par la

Convention la loi du 22 prairial qui avait institué le tribunal révolutionnaire. Le 22 fructidor suivant, il dénonça comme complices de Robespierre non encore punis, Billaut, Collot, Barère, Vadier, Amar, Voulland, David. Ses accusations furent à ce moment jugées calomnieuses, et il fut obligé de quitter le bureau des secrétaires qu'il occupait, tandis que les Jacobins l'excluaient de leur club. Mais lorsque Lecointre fit paraître ces accusations en brochure (brumaire an III) sous le titre : *Les crimes des sept membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale*, la Convention donna suite à cette nouvelle dénonciation, et nomma une commission d'enquête qui aboutit, le 22 ventôse an III, au rapport favorable de Saladin (*Voy. ce nom*). Décreté d'arrestation à son tour pour avoir pris part au mouvement de germinal an III, Lecointre bénéficia de l'amnistie de brumaire an IV. Lorsque l'établissement du gouvernement consulaire et l'acceptation de la nouvelle Constitution de l'an VIII furent soumis au vote populaire, Lecointre fut le seul des habitants de Versailles qui répondit « non » sur les registres, en motivant longuement son avis. Frappé d'exil pour ce fait, il tomba, à la fin de sa vie, dans une gêne extrême. On a de lui divers écrits politiques parmi lesquels : *Conjuration formée dès le 6 prairial, par neuf représentants du peuple contre Maximilien Robespierre, pour l'immoler en plein Sénat* (1794); les conjurés désignés et nommés par Lecointre étaient Barras, Fréron, Courtois, Garnier de l'Aube, Rovère, Thirion, Tallien, Guffroy et Lecointre lui-même.

**LECOINTRE** (MARIE-FRANÇOIS-LOUIS), député de 1885 à 1889, né à Poitiers (Vienne) le 8 septembre 1840, d'une famille originaire de Normandie et connue depuis longtemps en Poitou par ses fondations charitables, petit-fils de Dupont-Minoret et neveu de Charles Dupont, anciens députés de la Vienne, s'occupa de l'exploitation de ses grandes propriétés. Engagé volontaire pendant la guerre de 1870-1871, administrateur des hospices de Poitiers, conseiller municipal de cette ville, maire d'Antrain où il possède le château de Maisonneuve, et, depuis 1880, conseiller général de la Vienne pour le canton de Leigné-sur-Usseau, M. Lecointre fut élu, le 4 octobre 1885, le second de la liste conservatrice, député de la Vienne par 42,774 voix (80,919 votants, 101,883 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de plusieurs commissions, prit part aux discussions du budget, et se prononça contre l'expulsion des princes, contre la loi donnant à l'État le monopole de l'instruction primaire, pour la suppression des sous-préfectures, pour la surtaxe des céréales et des bestiaux venant de l'étranger, pour la réduction des crédits du Tonkin, etc. En dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et a voté pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**LE COMPASSEUR-CRÉQUI-MONTFORT**  
— *Voy. COURTIVRON (MARQUIS DE)*.

**LECOMTE** (PIERRE), membre de la Convention, né en 1746, mort à une date inconnue,

fut d'abord employé au tribunal de commerce de Rouen, et devint, en 1791, substitué du procureur de la commune dans la même ville. Le 12 septembre 1792, il fut élu premier suppléant à la Convention par le département de la Seine-Inférieure, à la pluralité des voix. Admis à siéger le 25 juillet 1793, en remplacement de Delahaye démissionnaire, il prit part à la discussion du projet sur les écoles primaires, se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, défendit Robert Lindet, fit une sortie contre les agioteurs, demanda l'examen de la conduite de Cavaignac, et prit encore la parole sur diverses questions. Il rentra dans la vie privée après la session.

**LECOMTE** (EUGÈNE-LOUIS-JEAN), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Guillaumont (Seine-et-Oise) le 1<sup>er</sup> mai 1803, mort à Paris le 30 juin 1883, fit ses études au collège Sainte-Barbe et son droit à Paris. Il se destinait aux fonctions publiques, mais l'hostilité du gouvernement de la Restauration le fit entrer dans l'industrie des transports. Après la révolution de juillet, il devint chef d'escadron dans la garde nationale à cheval et chevalier de la Légion d'honneur (1837). Une nouvelle élection dans la garde nationale l'ayant remplacé dans ce grade par M. Gauthier, pair de France, il rentra dans le rang; la révolution de 1848 l'éleva au grade de lieutenant-colonel. Élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 37,238 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits), il vota avec la majorité monarchiste, soutint la politique du prince Louis-Napoléon, fut membre de la Commission consultative après le coup d'État de 1851, et passa officier de la Légion d'honneur (même année). Conseiller général de l'Yonne pour le canton de Noyers (1852), il fut candidat officiel au nouveau Corps législatif, et fut successivement élu député dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne, le 29 février 1852, par 26,371 voix (28,476 votants, 36,574 inscrits), contre 1,679 à M. Raudot; le 22 juin 1857, par 20,116 voix (25,553 votants, 35,151 inscrits), contre 3,746 à M. Charbon, ancien représentant, et 1,578 à M. Honoré Gariel; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 22,305 voix (29,378 votants, 35,786 inscrits), contre 4,933 à M. Rathier et 2,063 à M. le marquis de Clermont-Tonnerre; le 24 mai 1869, par 18,063 voix (29,346 votants, 35,705 inscrits), contre 11,140 à M. Dupont-Delporte. Commandeur de la Légion d'honneur (14 août 1866), M. Lecomte vota constamment avec la majorité dynastique et se retira de la politique après la révolution du 4 septembre.

**LECOMTE** (CHARLES-FRANÇOIS), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Laval (Mayenne) le 14 juillet 1805, dirigea avec succès dans les environs de sa ville natale, à Avesnières, un vaste établissement de tissage mécanique pour laines et cotons. Récompensé aux Expositions de Paris, de Londres, de Vienne, etc., il fut nommé, après la révolution de 1848, maire du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris correspondant au X<sup>e</sup> arrondissement actuel et comprenant les quartiers du faubourg Saint-Denis, de Bonne-Nouvelle, de Montorgueil et de la Porte-Saint-Martin. (M. Lecomte, également établi comme manufacturier à Paris, habitait, 62, rue de Bondy.) Il se signala par son zèle lors de l'épidémie cholérique de 1849, sauva la vie au général Lamoricière en 1850,

et donna sa démission de maire à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851. Il ne rentra dans la vie politique qu'aux élections législatives du 20 février 1876, s'étant présenté à la députation comme candidat républicain, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Laval, où il fut élu par 6,295 voix (10,745 votants, 13,427 inscrits), contre 3,713 à M. Lorieux et 730 à M. Vilfeu, tous deux candidats monarchistes. « Après tous les désastres que nous avons éprouvés, avait-il dit dans sa profession de foi, la République conservatrice, si sagement inaugurée par M. Thiers, peut seule nous assurer un avenir tranquille et prospère. » Il siégea au centre gauche et, après l'acte du 16 mai 1877, fut des 363. Il échoua aux élections du 14 octobre suivant, avec 5,508 voix, contre 6,022 à l'élus, M. Bernard-Dutreil, candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon. Mais l'élection de ce dernier ayant été invalidée, M. Lecomte se représenta avec succès, le 7 juillet 1878, et obtint 5,749 voix (6,216 votants, 14,138 inscrits). Il reprit sa place dans la gauche républicaine, avec laquelle il vota : pour les ministères qui se succédèrent au pouvoir, pour l'article 7, pour le retour du parlement à Paris, pour l'invalidation de Blanqui, etc. Le 21 août 1881, M. Lecomte fut réélu par 5,502 voix (10,339 votants, 13,568 inscrits), contre 3,103 au colonel de Plazanet et 1,736 à M. Bernard-Dutreil. Partisan des ministères Gambetta et J. Ferry, il opina dans la législature contre la séparation de l'Église et de l'État, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Porté en octobre 1885 sur la liste républicaine opportuniste de la Mayenne, il échoua avec 30,981 voix sur 72,315 votants. Administrateur de la caisse d'épargne de Paris et chevalier de la Légion d'honneur.

**LECOMTE** (MAXIME-EMMANUEL), député de 1884 à 1885 et depuis 1887, né à Bavaux (Nord) le 1<sup>er</sup> mars 1846, fit son droit à la faculté de Douai, y fut reçu docteur en 1870, fit partie, pendant la guerre, du 43<sup>e</sup> de marche, se battit à l'armée du Nord, et fut nommé lieutenant après la bataille de Bapaume. Inscrit au barreau d'Amiens en 1876, il fut, en 1878, chargé de la chaire de droit commercial à la Société industrielle de cette ville, fut nommé (1880) président de la « Conférence littéraire et scientifique de la Picardie », membre de l'Académie d'Amiens, et de la Société des agriculteurs du Nord, etc. Le 21 août 1881, il se présenta dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Avesnes, comme candidat radical, et échoua avec 5,012 voix contre 10,173 à l'élus, M. de Marcère, député sortant. Il fut plus heureux à l'élection partielle du 6 avril 1884, motivée par la nomination de M. de Marcère au Sénat, et fut élu député d'Avesnes par 8,936 voix sur 16,605 votants et 23,041 inscrits, contre 6,904 à M. Walrand. Il siégea à l'Union républicaine dont il fut le secrétaire l'année suivante, et se représenta, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Nord qui échoua tout entière; il recueillit pour sa part 116,636 voix sur 292,696 votants; le dernier élu de la liste conservatrice, M. Delelis, avait obtenu 161,099 suffrages. Mais l'élection partielle du 27 novembre 1887, destinée à pourvoir au remplacement de MM. Bottieau et Legrand de Lecelles décédés, lui rouvrit les portes du parlement; il fut élu député du Nord, le 2<sup>e</sup> et dernier, par 146,128 voix sur 275,713 votants et 356,918 inscrits. Ardent adversaire du boulangisme dans son département, M. Lecomte reprit

sa place à gauche, vota *pour* les droits protecteurs sur les céréales et les bestiaux, *pour* la nouvelle loi militaire, contribua à l'adoption d'une réforme de la loi des faillites, à l'augmentation du traitement des facteurs ruraux, et parla (11 février 1889) en faveur du scrutin d'arrondissement. Il s'est prononcé, à la fin de la législature, *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Souvenirs de la campagne du Nord* (1872); *La vie commerciale dans ses rapports avec la loi* (1879); *Leçons d'un père à son fils sur la Constitution et la loi*; *Etude sur les législations européennes en matière de faillite*, etc.

**LECONTE (LOUIS-THOMAS)**, représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 16 juillet 1799, fut maire de cette ville, où il dirigeait une maison de banque. Élu, le 13 mai 1849, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 13<sup>e</sup> et dernier de la liste conservatrice, par 37,957 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits), il prit place à droite, opina : *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., et soutint la politique de l'Élysée. Désigné, après le coup d'État, comme candidat officiel du gouvernement au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, il fut élu, le 29 février 1852, par 10,278 voix sur 22,416 votants et 32,700 inscrits, contre 5,336 à M. Lesage, 4,511 à M. de Largentaye et 2,215 à M. Dutertre. Il s'associa au rétablissement de l'Empire et vota avec la majorité dynastique. Il quitta la vie politique après cette législature.

**LECONTE (ALFRED-ÉTIENNE)**, député de 1876 à 1885, né à Vatan (Indre) le 21 décembre 1824, fit ses études au collège de Bourges, suivit à Paris les cours du Conservatoire, puis, par ordre de sa famille, ceux de l'École de pharmacie, et s'établit pharmacien de 1<sup>re</sup> classe à Issoudun en 1852. Il manifesta sous l'Empire des opinions démocratiques qu'il exprimait volontiers dans des pièces de vers, des fables et surtout des chansons. Juge au tribunal de commerce d'Issoudun, conseiller municipal (1885), et conseiller général de l'Indre pour le canton de Vatan (1871), il se fit élire, le 20 février 1876, député de l'arrondissement d'Issoudun, par 6,674 voix (12,504 votants, 14,701 inscrits), contre 5,772 à M. Jean Dufour, conservateur, représentant sortant. M. Alfred Leconte s'inscrivit aux groupes de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, vota *pour* l'amnistie plénière, *pour* la suppression du budget des cultes, et fut des 363. La même année il prit la direction d'une feuille intitulée la *Chanson française*, organe de diverses sociétés littéraires. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, député d'Issoudun par 7,326 voix (12,870 votants, 14,932 inscrits), contre 5,463 au même concurrent, il reprit sa place à gauche, opina *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* l'article 7, *pour* l'amnistie, *pour* la liberté de réunion, de la presse et d'association, etc., et obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 7,820 voix (11,932 votants, 15,173 inscrits), contre 2,407 à M. Dausigny, et 1,613 à M. Cotard. Dans cette nouvelle législature, M. A. Leconte vota le plus souvent avec les radicaux, mais se rapprocha

en quelques circonstances, par ses votes ou par ses abstentions, du parti opportuniste. Inscrit, le 4 octobre 1885, en raison de ces concessions, sur la liste républicaine de l'Indre où la nuance opportuniste dominait, M. Alfred Leconte échoua avec 33,610 voix (69,748 votants). Un incident extra-parlementaire avait, peu de temps auparavant, attiré sur lui l'attention : on lui reprocha d'avoir essayé de faire profiter une personne de sa famille du permis de circulation sur les chemins de fer qui lui était attribué comme député. Membre du Caveau, M. Leconte a publié des chansons, dont quelques-unes sont devenues populaires, des travaux de littérature et d'histoire, et sa thèse de pharmacien : *Considérations philosophiques sur la pharmacie* (1851).

**LECONTE DE BETZ (JACQUES-AUGUSTE-LÉONOR)**, député en 1791, né à Alençon (Orne) le 17 novembre 1736, mort à Alençon le 25 avril 1821, maire d'Alençon, représenta à l'Assemblée législative le département de l'Orne, qui l'avait élu député, le 7 septembre 1791, le 4<sup>e</sup> sur 10, par 278 voix sur 417 votants. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Monteur*.

**LECONTE-ROUJOUX (JOSEPH-LOUIS)**, député au Conseil des Anciens, né à Blois (Loir-et-Cher) en 1739, mort à Blois le 9 octobre 1803, était commissaire près le tribunal criminel de Loir-et-Cher, lorsque ce département l'envoya (25 germinal an VII) siéger au Conseil des Anciens. Leconte-Roujoux fut nommé, le 25 floral an VIII, commissaire près le tribunal civil de Blois.

**LE CORDIER-VALENCOURT (LOUIS-HIPPOLYTE)**, député au Conseil des Anciens, né à Lisieux (Calvados), le 18 août 1751, mort à Lisieux le 16 décembre 1836, « fils de François Le Cordier, marchand, et de Geneviève Hauvel, » était marchand de toiles à Lisieux. Élu, le 5 juillet 1790, membre du directoire du district de Lisieux, il remplit ensuite les fonctions de procureur syndic jusqu'en nivôse an III. Le 24 vendémiaire an IV, Le Cordier-Valencourt fut élu député du Calvados au Conseil des Anciens, par 259 voix (418 votants). Il en sortit en l'an VIII pour occuper le poste de sous-préfet de Lisieux, qu'il conserva jusqu'en 1816.

**LECORGNE.** — Voy. BONABRY (COMTE DE).

**LECOUR (LOUIS-DIDIER)**, député de 1831 à 1834, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 9 septembre 1772, mort à Mayenne (Mayenne) le 20 novembre 1849, maire de Mayenne et conseiller général du département, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3<sup>e</sup> collège de la Mayenne, par 80 voix (147 votants, 185 inscrits), contre 57 à M. de Pommereuil. Membre de la majorité conservatrice, il échoua aux élections du 21 juin 1834, dans le même collège, avec 56 voix contre 82 à l'élu, M. de Fuizard.

**LECOUR DE GRANDMAISON (ADOLPHE)**, représentant du peuple en 1849, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1<sup>er</sup> janvier 1801, mort à Nantes le 18 mars 1851, négociant et armateur dans sa ville natale, fut élu, le 31 janvier 1849, représentant des Indes françaises à l'Assemblée constituante, par 12,774 voix. Admis le 24 avril 1849, il ne prit part à aucun vote et donna sa démission le 7 mai suivant, par une lettre dans laquelle il disait que : « l'Assemblée, ayant passé à l'ordre du jour sur sa proposition de

donner une représentation légale aux établissements français de l'Inde, il ne pouvait plus longtemps conserver son mandat. »

**LECOUR DE GRANDMAISON** (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député depuis 1885; né à Nantes (Loire-Inférieure) le 12 février 1848, fils d'un armateur de Nantes et neveu du précédent, fit ses études de droit, fut reçu docteur, et, engagé volontaire pour la guerre de 1870-1871, prit part à la défense de Paris dans les mobiles de son département. Armateur à Nantes comme son père, juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce, conseiller général du canton de Vertou, et secrétaire de ce conseil depuis 1877, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, et fut élu député, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 70,477 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits. Il siégea à la droite monarchiste, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, fut élu secrétaire de la Chambre (10 janvier 1889) et vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Lecour de Grandmaison a publié, dans des revues, des articles remarquables d'économie politique et sociale, notamment sur les tarifs des douanes, sur les traités de commerce, les syndicats professionnels, etc. Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

**LECOURBE** (JACQUES-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an IX à 1804, frère du suivant, né à Ruffey (Jura) le 12 septembre 1768, mort à Ruffey le 20 septembre 1827, fut élu, le 8 vendémiaire an IX, par le Sénat conservateur, député du Jura au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804.

**LECOURBE** (CLAUDE-JACQUES, COMTE), pair des Cent-Jours, né à Ruffey (Jura) le 23 février 1759, mort à Belfort (Haut-Rhin) le 22 octobre 1815, fils d'un ancien officier d'infanterie, s'engagea, avant la fin de ses études, dans le régiment d'infanterie d'Aquitaine (1777), et fut libéré en juillet 1785 étant caporal. Élu, en 1783, commandant de la garde nationale de Ruffey, et, le 24 novembre 1791, chef du 7<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Jura, il partit avec ses frères pour l'armée du Rhin, fit la campagne de 1792, passa à l'armée du Nord (1792), et se signala particulièrement à Hond-schoote et à Wattignies. Envoyé en Vendée au mois de frimaire an II, il fut dénoncé comme hostile au gouvernement, décrété d'arrestation par le représentant du peuple Duquesnoy, et traduit à Nantes devant une commission militaire qui l'acquitta. Il alla alors à l'armée de la Moselle, fut promu peu après général de brigade provisoire, se distingua à Fleurus, s'empara de Namur, passa la Roër et occupa les environs de Nimègue. Général de brigade à titre définitif le 25 prairial an III, il fut successivement attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse et à l'armée du Rhin, dont il eut à couvrir la retraite, au commencement de l'an IV. Destitué le 24 germinal, il fut maintenu par Moreau, appelé au commandement de l'armée du Rhin-et-Moselle, et se fit remarquer par son courage et son habileté aux batailles de Rastadt (juillet 1796) et de Néresheim. En

l'an V, durant le siège de Kehl, il se signala encore à l'affaire de l'île d'Ehrleheim en contenant les fuyards et en repoussant les Autrichiens dans leurs tranchées. En l'an VI, il fut successivement attaché à l'armée de Mayence et à l'armée d'Angleterre. Général de division le 17 pluviôse an VII, il fut chargé, à l'armée du Danube, de la direction des opérations dans l'Engadine et la Valteline; il franchit d'abord heureusement le Funstemüetz en faisant 1,300 prisonniers à l'ennemi, mais fut repoussé à Matriesbrück. Sur l'ordre de Masséna, il se cantonna dans l'Engadine où il battit les Autrichiens à Mavors et à Rémus, et le prince de Rohan près de Brünnen. Après l'affaire de Cassano, Lecourbe chercha à couvrir la haute Engadine contre les Austro-Russes, et fut blessé à l'affaire de Wasen. Au mois de messidor an VII, à la tête de deux divisions, il occupa le massif du Saint-Gothard et de la Furca, et, dans les premiers jours de vendémiaire an VIII, parvint à contenir avec 1,500 hommes, Souwarow et 30,000 Russes près de Seedorf. Grâce à la contre-attaque qu'il exécuta du côté d'Altort, il occupa la vallée de la Reuss et le canton de Glaris. Commandant provisoire de l'armée du Rhin le 19 vendémiaire de la même année, il passa ce fleuve à Schaffhouse et battit Gorgier sur le Neckar (25 brumaire). Lorsque Moreau se mit à la tête de l'armée du Rhin en floréal, il donna à Lecourbe le commandement de l'aile droite, forte de 40,000 hommes. Ce général força le passage du Rhin à Reutlingen le 9 floréal, prit une part glorieuse aux batailles d'Eugen et de Mœskisch, s'empara de Memmingen, et contribua, en écrasant les Autrichiens de Klinglin, à la victoire d'Hochstedt. En messidor, il fut chargé de maintenir les communications, par le Voralberg et les Grisons, entre l'armée du Rhin et l'armée d'Italie. Inspecteur général d'infanterie (5 thermidor an IX) après la paix de Lunéville, membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), Lecourbe fut mis à la retraite, le 14 fructidor de cette même année, lors du procès de Moreau, et placé à Bourges sous la surveillance de la haute police. Très lié avec Pichegru et avec Moreau, il avait pu, en effet, être initié aux projets de ces deux conspirateurs, et ce fut sans doute une des raisons pour lesquelles Moreau avait refusé de se séparer de son lieutenant au moment de la campagne de Marengo. Lecourbe fut remis en activité à la rentrée des Bourbons, nommé inspecteur général d'infanterie dans les 6<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> divisions militaires, créé chevalier de Saint-Louis le 8 juin 1814, et grand officier de la Légion d'honneur le 29 juillet. Au retour de l'île d'Elbe, il refusa d'abord de se rallier à l'empereur; puis il s'offrit pour défendre la France menacée, reçut le commandement de la 18<sup>e</sup> division, puis du corps d'observation du Jura, fut nommé pair des Cent-Jours le 2 juin 1815, et créé comte de l'Empire. Il défendit les issues de la Suisse et de la Franche-Comté avec la plus grande valeur et n'arrêta les hostilités qu'à la nouvelle officielle de la rentrée de Louis XVIII. La seconde Restauration le mit à la retraite. Resté à Belfort, où il avait son quartier général pendant les Cent-Jours, il mourut, peu après, des suites des fatigues de la dernière campagne.

**LE COURIAULT.** — Voy. QUILLO (DU).

**LECOUSTURIER D'ARMENONVILLE** (ROBERT-ANTOINE-MARIE, VICOMTE), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Paris le 7

mars 1745, mort à Paris le 8 juillet 1818, « fils de maître Nicolas-Robert Lecousturier d'Armenonville, écuyer, contrôleur de la vénerie, des chasses et fauconnerie du roi, sieur d'Armenonville, et de dame Marie-Geneviève Lecousturier, » entra, le 10 mai 1757, au service de la compagnie des gardes du prince de Conti, généralissime des armées de Louis XV. Volontaire au régiment de Picardie en 1760, enseigne au même régiment le 7 mars 1761, il franchit successivement tous les grades jusqu'à celui de colonel, fut promu, le 23 pluviôse an III, maréchal de camp, et entra dans la vie politique sous l'Empire, ayant été élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député de l'Eure au Corps législatif. Il adhéra à la déchéance de Napoléon et fut créé vicomte par le gouvernement de la Restauration, le 3 février 1815.

**LECOUTEUX DE CANTELEU** (JEAN-BARTHELEMY, COMTE), député en 1789, et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Canteleu (Seine-Inférieure) le 4 mars 1746, mort à Farceaux (Eure) le 18 septembre 1818, fils d'un premier président de la chambre des comptes de Normandie, était banquier à Rouen et échevin au moment de la Révolution. Elu, le 21 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Rouen, il s'occupa principalement de questions financières, soutint les idées et les plans de réforme de Necker, et fut rapporteur du projet de la chambre des comptes de Normandie, et réclama la création d'une monnaie de cuivre et de petits assignats. Après la session, il s'installa à Paris et ne fut pas inquiété pendant la Terreur. Elu, le 28 vendémiaire an IV, député de la Seine au Conseil des Anciens, par 237 voix (685 votants), il prit part à la plupart des discussions économiques et financières, approuva l'emprunt forcé et l'impôt des patentes, demanda le rétablissement des loteries, prit la défense de ses collègues proscrits au 18 fructidor, vota en faveur des créanciers des émigrés et contre la pension accordée aux veuves des défenseurs de la patrie, fut l'un des promoteurs de l'impôt sur le sel, attaqua avec vivacité les journalistes royalistes qui l'avaient surnommé « Lecouteux de Canteleu », et sortit du Conseil en floréal an VII, pour prendre la présidence de l'administration départementale de la Seine. Il se rallia avec empressement au 18 brumaire, fut nommé, des premiers, membre du Sénat conservateur, le 3 nivôse an VIII, et régent de la Banque de France, puis membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant, comte de l'Empire le 26 avril 1808, et titulaire de la sénatorerie de Lyon. Commissaire extraordinaire de la 22<sup>e</sup> division militaire en 1814, il fut nommé pair de France à la première Restauration, le 4 juin, et, s'étant tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, reprit sa place à la Chambre haute après le retour de Gand. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, mais ne siégea que peu de temps parmi les royalistes ultras et vota par la suite avec

les libéraux. On a de lui : *Essai sur les contributions proposées en France pour l'an VII*, et des discours, des rapports et des brochures de circonstance.

**LECOUTEUX DE CANTELEU** (BARTHÉLEMY-ALPHONSE, COMTE), pair de France, né à Canteleu (Seine-Inférieure) le 2 août 1786, mort à Farceaux (Eure) le 30 octobre 1840, fils du précédent et de « noble dame Catherine-Charlotte-Alexandrine Clérone de Sermontet », commandeur de la Légion d'honneur, fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 30 décembre 1818, en remplacement de son père décédé; il vota silencieusement avec la majorité, et donna sa démission de pair le 2 janvier 1832.

**LECOUTEUX DE MOLAY** (BÉNIGNE-LÉON, BARON), député de 1846 à 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 4 novembre 1810, mort à Courcelles (Seine-et-Oise) le 13 novembre 1878, entra tout jeune dans la carrière diplomatique et accompagna M. de Talleyrand à Londres comme 3<sup>e</sup> secrétaire. Il donna bientôt sa démission, se fixa dans le Loiret où il possédait de grandes propriétés, fut maire de Meung et conseiller général de ce canton de 1836 à 1871. Elu, le 1<sup>er</sup> août 1846, député du 3<sup>e</sup> collège du Loiret (Orléans), par 286 voix (545 votants, 655 inscrits), contre 140 à M. Danicourt, 74 à M. Meynard de Franc, et 44 à M. Jousselin, il vota avec la majorité conservatrice, et quitta la vie politique à la révolution de 1848. Membre de la commission supérieure des haras, il reçut en cette qualité la croix de la Légion d'honneur, le 14 août 1865.

**LE COZ** (CLAUDE, COMTE), député en 1791, né au Rodon-Glass, en Plounevez-Porzay (Finistère) le 22 décembre 1740, mort à Villevieux (Jura) le 3 mai 1815, fils d'un tisserand, fit ses études chez les Jésuites de Quimper, et devint plus tard, après la dispersion de ceux-ci, professeur, puis directeur de ce collège. Epris des idées de la Révolution, il fut élu (1790) procureur-syndic du district de Quimper, appuya dans plusieurs brochures la Constitution civile du clergé et fut élu (février 1791) évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine. Le 3 septembre suivant, le département d'Ille-et-Vilaine l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 10, à la pluralité des voix. Le 19 octobre, il parla contre le mariage des prêtres : « Ceux qui ont dit que le célibat était contraire à la nature ont avancé une erreur. D'ailleurs vous vous occupez en ce moment d'éteindre ce feu qui consume l'empire, et, par l'impolitique motion qui a été faite, vous l'alimentez de plus fort. » Le 10 novembre, s'étant plaint des députés qui « aboient contre les ministres », il fut rappelé à l'ordre par le président; le 13, il traita Isnard « d'athée » après son discours contre les prêtres insermentés; le 30 janvier 1792, il défendit la loi sur les passeports, et, le 5 février, il réclama la suppression de certaines congrégations religieuses : « Je demande, moi, dit-il, que l'Assemblée fasse enfin que la nation jouisse des droits dont elle s'est mise en possession, et qu'elle détruise ces associations de religieux séculiers qui ont fait de tous les séminaires des repaires de l'aristocratie ecclésiastique. Ces anciens corps ne veulent pas nous présenter leurs registres, et il nous est impossible de donner aux directeurs des départements les états des fondations. Je demande que toutes ces associations soient dissipées et que les séminaires soient enfin mis à la disposition de la

nation. » Le 6 avril, il revint sur cette motion, mais s'opposa à la suppression des congrégations enseignantes. Peu après, il rédigea le mémoire des évêques constitutionnels en réponse à l'*Exposition des principes* des évêques orthodoxes. Il parla, après le 10 août, contre la suspension du roi, et, après la session, fut nommé membre du directoire du département d'Ille-et-Vilaine. Hostile à Carrier, et inflexible sur la question du mariage des prêtres, il fut enfermé au Mont-Saint-Michel jusqu'au 9 thermidor. De retour à Rennes, il écrivit à l'abbé Grégoire, le 14 septembre 1796, qu'il ne pouvait le rejoindre à Paris, « en raison de sa pauvreté qui l'astreint à un régime des plus sobres, et puis le soin de son troupeau qui exige sa présence continuelle. » Il se plaint des projets de Cambacérés : « On crie liberté pour le culte et jamais on ne travailla plus à l'enchaîner. On veut faire régner la tranquillité, la sûreté, et les moyens de les altérer, de tout bouleverser, semblent recherchés et pris avec affectation. La suppression de l'habit ecclésiastique est d'une inconséquence, d'une bêtise qui révolte. Par là, on a facilité non pas seulement aux prêtres séditieux, mais à une foule de scélérats qui se donnent pour prêtres, les moyens d'égarer, de séduire, de ruiner le peuple et de le tenir dans une sorte d'insurrection. » Le Coz présida à Paris le concile national de 1797, et envoya, le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VI, son serment civique et celui du concile au Conseil des Cinq-Cents, qui passa à l'ordre du jour, par la raison que le Conseil ne pouvait pas reconnaître de corporation religieuse. Il présida encore le second concile national de Paris en 1801, adhéra au Concordat en donnant sa démission d'évêque de Rennes, et fut appelé (1802) à l'archevêché de Besançon. Il signa entre les mains du pape, en 1804, une formule de soumission aux brefs du Saint-Siège, et ne manqua aucune occasion de manifester son admiration pour Napoléon. Le ministre de l'Intérieur lui accorda, en 1807, une médaille pour avoir aidé à la propagation de la vaccine dans son diocèse, et, en 1809, M. Le Coz obtint, de Fontanes, la création d'une académie d'enseignement à Besançon. Hostile à la Restauration, il reçut défense du duc d'Angoulême de se présenter devant lui lors du voyage de ce prince dans l'Est en 1814. Aussi, au retour de l'île d'Elbe, il se déclara immédiatement pour l'empereur, et vint lui présenter ses hommages à Paris; une lettre qu'il adressait, le 8 avril 1815, à Cambacérés, témoigne assez de ses sentiments : « Notre immortel Napoléon pendant plusieurs années se montra le plus grand capitaine de l'Europe; aujourd'hui il veut s'en montrer le plus sage philosophe, le législateur le plus sublime, et c'est vous, Monseigneur, qu'il fait asseoir à ses côtés pour le seconder dans cette étonnante conception. Nous, nous levons les mains au ciel, nous le prions de bénir cet admirable projet d'une vraie restauration de notre patrie. » M. Le Coz n'eut pas le temps de voir la chute définitive de l'empereur; il mourut moins d'un mois après, d'une fluxion de poitrine, dans une tournée pastorale. Membre de l'Académie celtique et de l'Académie de Besançon, il a publié : *Observations sur les Zodiaques d'Égypte* (1802); *Défense de la révélation chrétienne* (1802); *Quelques détails sur La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France* (1815); on lui attribue également : *Catéchisme sur le célibat ecclésiastique* (1808).

**LECREPS** (ABEL-FRÉDÉRIC-LÉOPOLD), dé-

puté de 1831 à 1834, né à Caen (Calvados) le 11 avril 1787, mort à Caen le 10 avril 1850, fit ses études à l'École centrale du Calvados, puis devint l'élève et le commensal du chimiste Vauquelin. Après avoir étudié avec lui les sciences physiques, il se rendit auprès de M. Lair, nommé, par Napoléon, directeur des constructions navales à l'arsenal d'Anvers, et dont il épousa la fille peu de temps après. Revenu à Caen en 1809, il s'y occupa d'agriculture et d'horticulture et fut l'un des fondateurs de la Société d'horticulture de cette ville. Adjoint au maire puis maire de Caen en 1830, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2<sup>e</sup> collège du Calvados (Caen), par 132 voix (239 votants, 403 inscrits), contre 106 à M. de Chatry-Lafosse; il siégea parmi les ministériels et ne prit la parole que pour réclamer des économies. Il ne se représenta point en 1834, et vécut paisiblement en cultivant ses fleurs jusqu'en 1850. La révolution de février l'impressionna péniblement et contribua peut-être à hâter sa mort.

**LE CROM** (MARIE-MATHURIN), représentant en 1849, né à Crédin (Morbihan) le 27 septembre 1800, mort à Vannes (Morbihan) le 17 avril 1876, se destina à l'état ecclésiastique, et, ses études terminées au séminaire, fut ordonné prêtre et devint professeur de théologie au grand séminaire de Vannes. Chanoine titulaire de la cathédrale, il fut désigné, aux élections du 13 mai 1849, par les conservateurs royalistes du Morbihan, comme un de leurs candidats à l'Assemblée législative, où il fut élu, le 9<sup>e</sup> sur 10, par 54,241 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits). Il siégea à droite, appuya toutes les propositions et les mesures de la majorité, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Fal-loux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc., sans adhérer complètement à la politique particulière du prince-président. Après le coup d'Etat de 1851, il reprit à Vannes sa double situation de professeur et de chanoine.

**LÉCUREL-DESCORAUX** (CLAUDE-LOUIS-SALOMON), député en 1791, né à Besançon (Doubs) le 23 novembre 1756, mort à Luxeuil (Haute-Saône) le 14 juillet 1803, avocat dans sa ville natale, se mêla aux luttes du barreau et du parlement et publia à cette occasion, en 1784, son *Histoire des révolutions et de la discipline du barreau français*. Il fit ensuite paraître quelques brochures contre les abus les plus criants, et, partisan de la Révolution, devint capitaine de la garde nationale et, peu après, juge au tribunal du district de Champlitte. Élu, le 28 août 1791, député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 189 voix (365 votants), il prit place parmi les modérés et ne parut à la tribune que pour donner lecture d'un rapport sur l'administration des colonies. Après la session, il reprit ses fonctions judiciaires à Champlitte, mais suspect de royalisme, fut arrêté, conduit à Paris et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Il revint alors à Champlitte comme président du tribunal, et ne tarda pas à se signaler par la rigueur avec laquelle il poursuivit les terroristes. Partisan du 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Besançon le 18 floréal an VIII; il exerçait ces fonctions quand il mourut aux eaux de Luxeuil. On a de lui : *Essais sur l'origine du droit public et du pouvoir judiciaire* (1788).

**LÉCUYER** (VICTOR-ALFRED), représentant

du peuple en 1848, né à Corbeil (Seine-et-Oise) le 31 décembre 1814, mort à Corbeil le 7 juin 1790, fils d'un menuisier, travailla d'abord dans une fabrique d'indiennes à Essonnes, puis à Corbeil, fit son apprentissage d'ouvrier serrurier à Soisy-sous-Etioles, et entra, au mois d'octobre 1834, comme ouvrier mécanicien, dans les ateliers de construction de la fabrique de Chantemerle à Essonnes. Il ne devait qu'à lui son instruction, prise sur ses heures de loisir, et il s'était épris des idées qui avaient cours alors sur l'amélioration du sort des classes pauvres. Il se fit receveur de la Société de secours mutuels de Corbeil, devint secrétaire puis président de cette société, et acquit une réelle influence sur ses concitoyens. Reçu franc-maçon à la loge chapitrée Mars et des Arts de Paris, caporal des pompiers de la garde nationale de Corbeil, il se signala par des actes de courage personnel, et fut nommé conseiller municipal de Corbeil le 26 février 1848. Quelques jours plus tard, on eut quelque peine à lui faire accepter une candidature à l'Assemblée constituante. Il fut élu, le 23 avril, représentant de Seine-et-Oise, le 4<sup>e</sup> sur 12, par 69,925 voix. Il siégea à gauche, fit partie du comité du travail, et vota pour les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition du Rome. Non réélu à la Législative, il reprit sa profession de mécanicien, et, après la chute de l'Empire, fut nommé commissaire de surveillance des chemins de fer. Il jouissait de sa retraite en cette qualité quand il mourut à 76 ans.

**LEDANOIS DE LA SOISIÈRE** (ANDRÉ-BAZILE), député au Conseil des Anciens, au Corps législatif en l'an X et en 1807, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bernay (Eure) le 8 mars 1750, mort à Paris le 18 juin 1827, subdélégué, lieutenant-général au bailliage de Bernay, et conseiller au conseil de Monsieur avant la Révolution, fut nommé, en 1789, maire et commandant de la garde nationale de Bernay, puis (1791) président de l'administration de ce district. Élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Eure au Conseil des Anciens, par 167 voix (322 votants), il y traita principalement les questions financières, parla sur les emprunts, et fut secrétaire du Conseil en l'an V. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture de l'Eure le 9 germinal an VIII, et fut élu député du département au Corps législatif par le Sénat conservateur, le 6 germinal an X, et réélu le 10 février 1807. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse, et, pendant les Cent-Jours, fut élu (8 mai 1815) à la Chambre des représentants par l'arrondissement de Bernay, avec 43 voix (65 votants, 141 inscrits). La seconde Restauration appela M. Ledanois de la Soisière à la présidence du tribunal de première instance de Bernay, puis aux fonctions de conseiller à la cour d'appel de Rouen. On a de lui : *Des vices de la législation sur la contrainte par corps pour délits* (1819).

**LE DÉAN** (FRANÇOIS-JÉRÔME, BARON), député en 1789, représentant aux Cent-Jours, né à Douarnenez (Finistère) le 10 février 1744, mort à Quimper (Finistère) le 26 février 1823, était fils de Louis-Jean-Marie Le Déan du Glascoët

qui fut receveur des fermes à Douarnenez, et de Marie-Renée Gondrel de la Gourberie. Il s'occupa d'abord de commerce, navigua comme subrecargue de la compagnie des Indes, et, vers 1780, s'établit à Quimper, où il devint membre du conseil de ville, et fit partie, en novembre 1788, de la députation chargée de porter à Versailles les plaintes du tiers-état breton. Aux États de Bretagne, où il fut nommé commissaire (décembre 1788), il réclama le vote par tête; le 22 avril 1789, il fut élu par le tiers-état de la sénéchaussée de Quimper député aux États-Généraux. Il siégea silencieusement à gauche, fut membre du comité des recherches, et vota toutes les réformes proposées. Élu maire de Quimper (septembre 1791), il conserva ces fonctions jusqu'en 1793, se pourvut de biens nationaux, et, ayant offert un asile aux Girondins proscrits, dut se cacher à son tour pour échapper aux poursuites. Il fut élu membre du directoire du département après le 9 thermidor, et, favorable au 18 brumaire, fut nommé par le gouvernement consulaire conseiller de préfecture du Finistère (22 germinal an VIII). L'empereur le créa baron de l'Empire (11 juin 1810), et le nomma président du collège électoral du Finistère. Le 16 mai 1815, le collège de département l'élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par 43 voix sur 84 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature, et mourut à 79 ans.

**LE DÉAN** (AIMÉ-JEAN-LOUIS-NICOLAS-RENÉ), député de 1834 à 1842, né à Quimper (Finistère) le 27 juin 1776, mort à Vichy (Allier) le 6 juin 1841, fils du précédent, entra en 1794 à l'École polytechnique, fut nommé ingénieur de la marine à Brest le 21 novembre 1797, passa en la même qualité à Lorient, et devint conseiller municipal de Lorient, et conseiller général du Morbihan. Successivement élu député du 3<sup>e</sup> collège de ce département (Lorient) : le 21 juin 1834, par 103 voix (169 votants, 188 inscrits), contre 47 à M. Villemain; le 4 novembre 1837, par 111 voix (201 votants, 234 inscrits); le 2 mars 1839, par 109 voix (198 votants), il fit constamment partie de la majorité ministérielle, et vota pour le ministère du 15 avril 1837, pour la loi d'apanage, contre la coalition. Admis à la retraite comme ingénieur des constructions navales de 1<sup>re</sup> classe, le 26 octobre 1837, il mourut en juin 1841, et fut remplacé, le 24 juillet suivant, par M. Laurent. On a de lui quelques publications techniques : *Lettres sur la rareté toujours croissante des bois de construction; Description des nouvelles études propres à plier les bois; Notes sur les feuilles de cuivre employées au doublage des vaisseaux*; etc.

**LE DEIST DE BOTIDOUX** (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né au château de Beauregard en Saint-Hervé (Côtes-du-Nord) le 31 août 1762, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 19 novembre 1823, d'une ancienne famille de négociants en toiles anoblis par des charges publiques, était fils d'un contrôleur de la chancellerie près le parlement de Bretagne, et de Suzanne Martin. Il s'occupait de travaux littéraires, lorsqu'il fut élu, le 17 avril 1789, député suppléant aux États-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel; il fut admis à siéger le 14 février 1790, en remplacement de Robin de Morhéry démissionnaire. Votant tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite, il protesta contre les atermoiements proposés par l'abbé Maury sur la venue

immédiate des biens du clergé, attaqua les réformes financières de Necker, s'éleva contre la loi contre les émigrés, et appuya la création des assignats. Après la session, il s'enrôla dans l'armée du Nord avec le grade de capitaine au 34<sup>e</sup> de ligne, refusa de signer l'adresse inspirée par Lafayette contre le 20 juin 1792, donna sa démission, et vint, après le 10 août, à l'Assemblée législative, dénoncer M. de Latour-Maubourg. Réintégré dans son grade par un décret de l'Assemblée (22 août), il vit sa candidature à la Convention combattue dans l'*Ami du peuple* par Marat, qui le comptait parmi les « sujets démeritants » et l'appelait « sableur de champagne ». En décembre, Le Deist de Botidoux présidait à Paris le club des Marseillais. Nommé commissaire ordonnateur en chef à l'armée des Alpes, il fut destitué après l'arrestation des Girondins dont il était l'ami (31 mai 1793), et se mit à la tête d'un bataillon de l'armée fédéraliste à Caen. Il guida jusqu'à Fougères les Girondins en fuite. Louvel, qui était du nombre, accuse Le Deist d'avoir songé alors à les trahir et à les livrer; mais cette assertion manque de preuves suffisantes. Converti ensuite au royalisme, Le Deist était, en 1794, secrétaire du comité royaliste insurrectionnel du Morbihan; en décembre, il accepta l'amnistie offerte par Hoche, et signa le traité de la Mabilais (20 avril 1795). Retiré dans sa terre de Beauregard, il se mit à traduire en vers les satires d'Horace; n'ayant échappé que grâce à sa force et à son agilité à un guet-apens tendu contre lui par les Chouans qui l'accusaient de défection, il quitta la campagne, et se fit nommer (an V) professeur à la nouvelle école centrale de Saint-Brieuc qui ne fut ouverte qu'en prairial an VII, et qui fut fermée en 1803. Sans emploi sous l'Empire, il publia, en 1807, une traduction des *Commentaires de César*, des fragments de l'*Art poétique* d'Horace en 1812, et des morceaux de Cicéron et de Salluste; d'autre part, des documents de cette époque le qualifient toujours de négociant. En souvenir des services d'autrefois, la Restauration le nomma messager de la Chambre des pairs; il fut admis aussi à l'Académie celtique. De retour à Saint-Brieuc vers 1820, il se retira à l'hôpital de cette ville comme pensionnaire, et il y mourut, célibataire, à 62 ans, « avec la réputation, dit M. Kerviler à qui nous devons la plupart des éléments de cette notice, d'un aimable épiqueur et d'un esprit indépendant et original. »

**LE DENMET.** — Voy. KERVERN.

**LEDESVE** (LOUIS-JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 30 octobre 1756, mort à une date inconnue, était juge de paix, quand il fut élu, le 23 germinal an V, par 277 voix (301 votants), député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents; il siégea jusqu'en l'an VII. Ledesve, dont le rôle politique fut obscur, demeurait à Paris rue de Suresnes, n° 1059.

**LEDIER** (STANISLAS-XAVIER-SYLVAIN), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Bacqueville (Seine-Inférieure) le 29 octobre 1798, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1873, propriétaire, maire de Bacqueville, conseiller général, fut désigné, le 29 février 1852, comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Inférieure, et élu député par 16,641 voix (20,769 votants, 34,455 inscrits), contre 3,612 à M. d'Aubermesnil, ancien repré-

sentant. Il prit part à l'établissement du régime impérial qu'il soutint de ses votes, ayant obtenu successivement sa réélection : le 22 juin 1857, par 15,068 voix (17,660 votants, 31,990 inscrits), contre 875 à M. Deschamps, de l'opposition démocratique; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 17,701 voix (25,545 votants, 33,209 inscrits), contre 7,637 à M. Larible; mais il fut battu, le 24 mai 1869, avec 11,727 voix (26,347 votants, 32,199 inscrits) par M. Estancelin, orléaniste (14,486 voix). Il rentra dans la vie privée.

**LEDIGNAN SAINT-MICHEL.** — Voy. ROY (COMTE DE).

**LE DISSEZ DE PENANRUN** (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), député de 1820 à 1827, né à Rostrenon (Côtes-du-Nord) le 10 octobre 1766, mort à Paris le 19 décembre 1831, était directeur des contributions indirectes dans le Finistère, lorsqu'il fut élu député du collège de département du Finistère, le 14 novembre 1820, par 120 voix (205 votants, 223 inscrits), et réélu, le 13 novembre 1822, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Morlaix), avec 124 voix (198 votants, 214 inscrits), contre 70 à M. Borgnis-Desbordes. Ce même jour, il était également nommé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement du Finistère (Châteaulin), par 84 voix (114 votants, 128 inscrits), contre 29 à M. de Kératry. M. Le Dissez de Penanrun opta pour Châteaulin et fut remplacé à Morlaix par M. de Kerouviou. Il siégea dans la majorité, appuya le projet de M. de Villèle sur la conversion des rentes, vota la loi sur le sacrilège, mais s'opposa, dit-on, à la vente des terrains du ministère de la Guerre parce qu'ils avaient autrefois appartenu à des religieux; il avait été réélu à Châteaulin le 25 février 1824, par 84 voix (136 votants, 148 inscrits), contre 29 à M. Conen-Saint-Luc. Les élections générales de 1827 le rendirent à la vie privée.

**LEDRU** (JEAN-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 7 mars 1801, mort à Paimpol le 4 mai 1870, juge de paix à Paimpol sous le gouvernement de Louis-Philippe, conseiller municipal de Lannion et connu pour ses idées libérales, fut nommé, à la révolution de février, sous-commissaire du gouvernement provisoire dans l'arrondissement de Lannion. Le 23 avril suivant, il fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 15<sup>e</sup> sur 16, par 64,885 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits). Il siégea parmi les républicains modérés, fut secrétaire du comité de l'instruction publique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée après la session.

**LEDRU DES ESSARTS** (FRANÇOIS-ROCH, BARON), pair de France, né à Chantenay (Sarthe) le 16 août 1765, mort à Champrosay (Seine) le 23 avril 1844, « fils de maître André-Jean Ledru, notaire royal de la paroisse de Chantenay, et de demoiselle Madeleine Lenoir », fit



ses études au Mans chez les Oratoriens, et s'engagea, en 1792, dans le 2<sup>e</sup> bataillon de la Sartre. Il fit campagne dans le Nord, et assista au bombardement de Lille et aux batailles d'Hondschoote et de Wattignies. Chef de bataillon le 18 prairial an II, il se distingua au passage du Tagliamento, et à la prise de Gradisca, et suivit la campagne des Abruzzes avec Championnet. Blessé à la bataille de la Trebbia et nommé chef de brigade le 1<sup>er</sup> messidor an VII, il fit successivement partie de l'armée d'Italie avec Masséna, de la division de Bruges et de l'armée du camp de Boulogne. Nommé membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), et officier (15 prairial), il prit part à la campagne d'Austerlitz en qualité de colonel du 55<sup>e</sup> de ligne, et contribua au succès de la bataille, en s'emparant, à la tête de quelques bataillons, du plateau de Pratzen. Nommé, peu après, général de brigade, il fit encore la campagne de 1806 et de 1807, assista à Iéna, fut blessé à Nordhausen, et combattit à Hoff et à Eylau où il fut si grièvement blessé qu'il passa pour mort. Le 10 juin de la même année, il se signala à Heilsberg, fut nommé commandeur de la Légion d'honneur (11 juillet), et coopéra à la prise de Königsberg. Créé baron de l'empire le 24 février 1809, sous le titre de baron des Essarts, il fit la campagne du Danube dans le corps d'armée de Masséna, et combattit à Eckmühl, à Fîle Lobau et à Aspern où une balle lui traversa le cou. Envoyé alors en France, il fut nommé général de division (juillet 1811), et reçut, au moment de la campagne de Russie, le commandement d'une division du corps de Ney. Il assista aux batailles de Krasnoï, de Smolensk et de la Moskowa, forma, lors de la retraite, l'arrière-garde de l'armée, échappa à Kutusoff par une habile marche de flanc, et franchit le dernier la Bérésina. En 1813, il se distingua à Bautzen, à Leipsig et à Hanaou, avec le 11<sup>e</sup> corps d'armée, et, en 1814, combattit sous les murs de Paris. Il protesta contre la défection du duc de Raguse, et s'interposa pour empêcher le général Souham d'être maltraité par ses troupes; mais il ne put, avec ses troupes, gagner Fontainebleau, dont les alliés avaient déjà coupé les communications. A la première Restauration, il fut chargé de la réorganisation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de ligne et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> légers. Pendant les Cent-Jours, l'empereur l'envoya à l'armée des Alpes, sous les ordres de Suchet. En 1817, il constitua les trois régiments suisses à la solde de la France, fut nommé, en 1818, inspecteur général d'infanterie, et refusa, en 1819, le commandement de la 19<sup>e</sup> division (Lyon); mais Gouvion Saint-Cyr le nomma d'office à Grenoble pour rétablir l'ordre après le procès et la condamnation de Didier. Depuis cette époque, il fut employé aux inspections, et, en 1830, il était, en cette qualité, à la division de Paris. Le gouvernement de juillet lui confia la mission délicate de licencier les régiments dits « de la Charte », nés des trois journées; il en forma neuf bataillons d'infanterie légère, et versa également les anciens soldats de la garde royale dans les 65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> de ligne qui se battirent à Anvers, à Ancône et à Oran. Admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 11 juin 1832, il fut nommé pair de France le 11 septembre 1835. Il siégea à la Chambre haute, dans la majorité ministérielle, jusqu'à sa mort

**LEDRO-ROLLIN** (ALEXANDRE-AUGUSTE), député de 1841 à 1848, membre du gouvernement provisoire, ministre, représentant en 1848, en

1849, en 1871 et en 1874, né à Paris le 2 février 1807, mort à Fontenay-aux-Roses (Seine) le 31 décembre 1874, était fils du docteur Ledru, médecin et antiquaire, et petit-fils du célèbre prestidigitateur Ledru, surnommé Comus, qui fut, sous Louis XV, professeur de physique des enfants de France, et qui se signala par ses expériences sur l'électricité et par les travaux qu'il fit avec Franklin pour arriver à la découverte du paratonnerre. Alexandre-Auguste fit de bonnes études classiques et fut un des élèves les plus distingués de la faculté de droit de Paris. Reçu brillamment licencié, puis docteur (1828), il prêta serment comme avocat en 1830: il n'avait que vingt-deux ans. C'est à cette époque qu'il ajouta à son nom celui de Rollin, qui appartenait à sa bisaïeule maternelle, voulant éviter la confusion qui n'aurait pas manqué de s'établir entre lui et un autre avocat, M. Charles Ledru. Deux ans après son entrée au barreau, Ledru-Rollin donna son premier gage au parti démocratique en protestant, dans une consultation retentissante, contre l'état de siège. Cette voix isolée trouva un écho dans la magistrature: la cour de Cassation rendit un arrêt sous lequel l'état de siège tomba. Un mémoire sur les massacres de la rue Transnonain, publié par lui après les journées d'avril 1834, contribua aussi à signaler le nom du jeune avocat à l'attention publique. Dès ce moment, il commença aussi à s'acquérir, au palais, une réputation qui devait grandir de jour en jour. Quand vint le procès des détenus d'avril 1834, Ledru-Rollin fut chargé de la défense de Caussidière; puis il offrit en mainte circonstance son concours désintéressé aux journaux de l'opposition poursuivis par le pouvoir. « Ledru, écrit un de ses biographes, était toujours là, prêt à intervenir en faveur de la presse attaquée, et plus d'une fois son éloquente parole obtint d'honorables acquittements. » Il plaida notamment pour la *Nouvelle Minerve* (octobre 1835), accusée de diffamation envers le duc de Broglie. Le journal le *Réformateur*, rendant compte alors de ce procès, qualifia « d'admirable » la plaidoirie du jeune avocat radical. En 1837, Ledru-Rollin fit acquitter par la cour des pairs Laveaux, prévenu de complicité dans la tentative d'assassinat dirigée par Meunier contre Louis-Philippe; cet acquittement fut considéré comme un succès personnel d'autant plus vif pour le défenseur que, dans une délibération préparatoire, l'accusé avait d'abord été condamné à la peine de mort. En 1838, le *Journal du Peuple* comparaisait devant la cour d'assises pour avoir publié une adresse démocratique des travailleurs anglais aux travailleurs français: Ledru obtint encore l'acquiescement. Il ne fut pas moins heureux dans son intervention en faveur du *Charivari* traduit, une semaine plus tard, aux mêmes assises, pour un piquant article intitulé: *Un petit million, s. v. p.*, et qui visait le système des dotations, cher au roi Louis-Philippe. Le temps qu'il consacrait à la défense judiciaire de la démocratie n'empêchait point Ledru-Rollin de se livrer à de sérieux travaux de jurisprudence: il prit la direction du *Journal du Palais, recueil le plus ancien et le plus complet de la Jurisprudence française*, dont il donna une édition nouvelle, avec une table générale et une remarquable introduction; il attacha également son nom au journal judiciaire le *Droit* et en fut pendant plusieurs années le rédacteur en chef. Aussi, à moins de trente ans, fut-il élu à Paris, par ses confrères, membre du conseil de l'ordre. Vers cette époque, il acheta,

de Dalloz, moyennant 300.000 francs, sa charge d'avocat aux conseils du roi et à la cour de Cassation, sans cesser d'offrir son appui aux prévenus politiques ; c'est ainsi que dans l'affaire Raban dite des poudres, on le vit quitter le banc du barreau de la cour suprême pour venir défendre, devant la police correctionnelle, son ami et coreligionnaire Dubosc, rédacteur du *Journal du Peuple*, accusé de détention de munitions de guerre.

A quelque temps de là, fort de ses opinions radicales et de ses antécédents d'homme politique et d'avocat, Ledru-Rollin tenta pour la première fois la chance de la députation : il se présenta, en 1839, devant le collège de Saint-Valery (Seine-Inférieure) sous le patronage d'Odilon Barrot qui écrivit aux électeurs : « Je vous recommande M. Ledru-Rollin, dont j'ai pu apprécier le talent et le patriotisme, je vous le recommande, bien que ses opinions soient beaucoup plus avancées que les miennes. » Des électeurs influents ayant vainement tenté de faire « adoucir » par le candidat quelques-uns des passages de sa profession de foi, et particulièrement de l'empêcher de déclarer qu'il était républicain, il échoua faute de onze voix, n'en ayant obtenu que 132 voix contre 151 à M. Mallet, député sortant, élu. Il se remit alors avec ardeur à ses travaux de jurisprudence, dans lesquels il était très heureusement servi par sa vive compréhension des affaires et par l'intelligente activité de son secrétaire, M. Jamet. Mais il n'avait pas dit adieu à la politique active. Bientôt, la mort de Garnier-Pagès l'ainé vint ouvrir à Ledru-Rollin l'entrée de la Chambre. « Le 2<sup>e</sup> collège de la Sarthe, observe un écrivain, était alors en quelque sorte une île républicaine au milieu de la France monarchique : Sieyès, Carnot, et, depuis la Restauration, Benjamin Constant, La Fayette, Picot-Désormeaux, Garnier-Pagès en étaient tous sortis. » Les amis du *National*, MM. Duclerc, Pagnerre, Dornès, etc., songèrent pour succéder au défunt, à Garnier-Pagès jeune ; d'autres, comme MM. Baune, Félix Avril, mettaient en avant la candidature de M. Pance, homme de lettres, ancien agrégé au tribunal de commerce de Paris, alors démocrate fougueux et qui fut plus tard préfet conservateur du département de la Sarthe ; mais Caussidière se souvint de son défenseur devant la cour des pairs ; il s'entendit avec M. Trouvé-Chauvel, alors maire du Mans, avec MM. Elias Regnault et Hauréau, rédacteurs du *Courrier de la Sarthe*, et, comme l'écrivit malicieusement un biographe, « on persuada au 2<sup>e</sup> collège de la Sarthe qu'il avait choisi M. Ledru-Rollin. » Celui-ci accepta la candidature ; le 23 juillet 1841, il arrivait au Mans et là, devant une réunion de ses électeurs et de nombreux citoyens accourus pour l'entendre, il prononçait cette profession de foi qui lui valut le baptême parlementaire et qui eut dans toute la France un si profond retentissement. Il débutait ainsi : « En répondant à votre appel, en venant à vous, je vous dois compte de ma foi politique. Cette foi vive, inébranlable, je la puise dans mon cœur et dans ma raison. Dans mon cœur, qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas pu vouloir les condamner à des douleurs éternelles, à un ilotisme sans fin. Dans ma raison, qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen des obligations, des devoirs, sans lui départir, en revanche, une portion quelconque de souveraineté. La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères

ont proclamé. Mais cette souveraineté qu'est-elle devenue ? reléguée dans les formules d'une Constitution, elle a disparu du domaine des faits. Pour nos pères, le peuple était la nation tout entière, chaque homme jouissant d'une part égale de droits politiques, comme Dieu lui a fait une part égale d'air et de soleil. Aujourd'hui le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, Messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres privilégiés encore qu'on salue du titre de députés. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. Si, comme à Lyon, dans des jours de funèbre mémoire, il écrit sur son étendard : « Du pain ou la mort, » on le mitraille, et l'on calomnie ses restes mutilés. Et, à ses cris de désespoir, on entend quelques voix parties de la tribune répondre : Peuple, que veux-tu, que demandes-tu ? n'es-tu point souverain, peuple, n'es-tu point roi ? Insultante dérision, misérable ironie ! le peuple-roi ! ils l'appelaient roi aussi, les Phariséens d'une autre époque, ce révélateur d'une religion nouvelle qui venait prêcher aux hommes l'égalité et la fraternité ! Ils l'appelaient roi, mais en le flagellant, en le couronnant d'épines, en lui jetant à la face l'injure et le blasphème. Le peuple, Messieurs, c'est l'écce homo des temps modernes, mais soyez convaincus que sa résurrection est proche ; il descendra aussi de sa croix pour demander compte de leurs œuvres à ceux qui l'auront trop longtemps méconnu... » Puis, Ledru-Rollin entra dans les détails de son programme, il affirmait que « la régénération politique ne peut être qu'un acheminement et un moyen d'arriver à de justes améliorations ; » et que le parti démocratique se distinguait profondément des « partis éclos de la révolution de juillet ». Chemin faisant, il condamnait la « phalange doctrinaire, » le « parti Thiers, » la « faction Barrot, » le parti légitimiste, réclamait, comme la plus capitale des réformes, la révision de l'impôt, demandait aussi l'abolition du remplacement militaire, déclarait le gouvernement impuissant à résoudre la question des salaires « d'où dépend l'avenir des sociétés modernes, » et tout aussi incapable de faire respecter le drapeau français à l'étranger ; protestait contre les procès de presse, et concluait : « Mais, Messieurs, en mettant en regard de ce douloureux tableau le programme de mes vœux, de ma foi politique, n'ai-je point oublié, pour m'abandonner à de chères espérances, les hommes au milieu desquels votre confiance m'enverra ? Non, j'ai tout pesé. Je sais que ces doctrines de dévouement sont traitées de folies par la majorité acquise à tous les ministères, quels que soient leurs dilapidations, leur aveugle égoïsme. Je sais que la vénalité, que la peur, la peur surtout, a tout infecté, et qu'entraînées par ce débordement de corruption, des natures d'élite se sont livrées au découragement. Je sais que, de toutes parts, les hommes qui vivent de cette honte se sont coalisés pour étouffer le moindre cri d'alarme. Mais, loin de me laisser abattre par ces obstacles, je puiserai dans le sentiment du devoir que votre mandat m'imposera la force de les surmonter. Je serai soutenu par l'illustre souvenir des grands citoyens que, selon les temps et les circonstances, votre patriotisme a envoyés à la représentation nationale ; et si ma voix se brise dans le tumulte de tant de résistances intéressées, l'avenir, Messieurs, l'avenir